

DOSSIER D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024 SECONDAIRE

*Veillez remplir ce formulaire d'inscription avec soin. Seuls les dossiers d'inscription **originaux et complets** seront pris en considération.*

Le/la soussigné(e) _____ agissant en qualité de père –mère –
tuteur demande à l'Ecole européenne de Francfort (ESF) l'inscription de :

I. Renseignements concernant l'élève

1. Données personnelles :

Nom _____

Prénom(s) _____

Date de naissance _____

Lieu de naissance _____

Pays de naissance _____

Sexe féminin masculin

Nationalité 1 _____ Nationalité 2 _____

Veillez joindre
une photo
actuelle de
l'élève

2. Adresse de l'élève :

Rue _____ N° _____

Code postal / ville _____ / _____ Pays _____

Téléphone _____ / _____ Tél. portable _____ / _____

Contact en cas d'urgence : Nom (Lien de parenté) – Tel.: _____

3. Classe demandée

Pour toute précision concernant le niveau des classes, nous vous prions de vous référer au Tableau d'équivalences officiel que vous trouverez en annexe I.

Secondaire classe 1 2 3 4 5 6

Décision de la Direction

Catégorie : I II III

Classe : 1 2 3 4 5 6

L I :

Admission confirmée le :

Signature du directeur :

Section : DE EN FR IT

L II : DE EN FR

Admission refusée le :

II. Section linguistique et choix de la Langue 1 (L1) et de la Langue 2 (L2/1^{ère} Langue étrangère)

Art. 47 e) Règlement Général des Écoles Européennes (seulement valable pour les cat. I et II)

Un principe fondamental des Ecoles européennes est l'enseignement de la langue maternelle/langue dominante en tant que première langue (L1).

Ce principe implique l'inscription de l'élève dans la section de sa langue maternelle/langue dominante là où cette section existe.

Il ne saurait être dérogé à ce principe que dans le cas où l'enfant a été scolarisé dans une langue autre que sa langue maternelle/dominante pendant au minimum 2 ans dans le cycle primaire ou secondaire. Les Ecoles européennes présument dans ce cas que l'enfant pourra poursuivre sa scolarité dans la langue concernée.

Dans les écoles où la section correspondant à la langue maternelle/langue dominante n'existe pas, l'élève est inscrit en règle générale dans une des sections de langue véhiculaire. Il suit l'enseignement de sa langue maternelle/langue dominante organisé pour les élèves dits SWALS (Students Without a Language Section) en tant que L1.

La détermination de la première langue (L1) n'est pas laissée au libre choix des parents mais incombe au Directeur de l'école. La L1 doit correspondre à la langue maternelle ou dominante de l'enfant, la langue dominante étant, dans le cas des élèves multilingues, celle qu'ils maîtrisent le mieux.

S'il existe une contestation concernant la L1 de l'élève, il appartient au Directeur de déterminer celle-ci sur la base des informations fournies par les représentants légaux de l'élève dans le formulaire d'inscription et en faisant passer à l'élève des tests comparatifs de langues organisés et contrôlés par les professeurs de l'École. Les tests sont organisés quels que soient l'âge et le niveau de l'élève, c'est-à-dire y compris au cycle maternel.

La détermination de la L1 au moment de l'inscription de l'élève est en principe définitive.

Un changement de L1 ne peut être autorisé par le Directeur que pour des motifs pédagogiques impérieux, dûment constatés par le Conseil de classe et à l'initiative de l'un de ses membres.

Langue maternelle/langue dominante de l'enfant : _____

Si la langue maternelle/langue dominante de l'enfant correspond à une des sections linguistiques citées ci-dessus, nous vous prions de remplir la partie **1.1**.

Si la langue maternelle/langue dominante de l'enfant ne correspond pas à une des sections linguistiques, nous vous prions de passer directement à la question **1.2**.

Il existe à l'ESF 4 sections linguistiques au secondaire :

allemande, anglaise, française, italienne

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

1.1 La langue maternelle/langue dominante correspond à la section linguistique

i. Langue 1 (L 1) correspond à la section linguistique

- Allemand
- Anglais
- Français
- Italien

Dans ce cas la **Langue 1 sera la langue principale d'enseignement** tout le long de la scolarité de l'élève.

ii. Langue 2 (L2 =1^{ère} Langue étrangère)

La Langue 2 est enseignée à partir de la 1^{ère} année de primaire. A partir de la 3^{ème} année de secondaire, la langue 2 devient la langue dans laquelle sont enseignées les sciences humaines (histoire et géographie), la morale ou religion puis, à partir de la 4^{ème} année, l'histoire, la géographie et l'économie.

- Allemand
- Anglais
- Français

1.2 La langue maternelle/langue dominante ne correspond pas à la section linguistique

i. Langue 1 (L1 – enseignement dans la langue maternelle*)

Langue officielle de l'UE :

*L'enseignement dans la langue maternelle est dispensé aux élèves de catégorie I et II dans l'une des langues officielles de l'UE et se poursuivra, en principe, jusqu'au Baccalauréat Européen. Les élèves de catégorie III peuvent bénéficier de l'enseignement dans la langue 1 pour autant qu'un tel cours existe et que cela ne nécessite pas la création d'un nouveau groupe. Au cas où ce cours devrait prendre fin, les élèves de catégorie III concernés devront remplacer leur L1 par leur L2 et choisir une nouvelle L2. Ils disposeront d'un délai de 2 ans pour rattraper leur retard. (voir Doc. 2019-01-D-19-fr-1 Annexe III)

ii. Langue 2** (L2=1^{ère} Langue étrangère) correspond à section linguistique

Merci de choisir une des sections linguistiques suivantes :

- Allemand
- Anglais
- Français

Dans ce cas la langue de la section **Langue 2 est automatiquement la **langue principale d'enseignement** tout au long de la scolarité de l'élève.

2. Autre langue nationale (Other National Language ONL)

(optionnelle et seulement pour les élèves de nationalité irlandaise ou maltaise inscrits en section anglaise - de la maternelle à la S7)

- Irlandais
- Maltais

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

3. Connaissances linguistiques / récapitulation (comme indiquée au paragraphe 1)

Langue	Nombre d'années d'enseignement	Degré de connaissance (++) / + / o / -)
Langue L1 :		
Langue L2 :		
Autre(s) langue(s) :		

(++ = langue maternelle / + = très bon niveau – courant / o = connaissances de base / - = débutant)

Langue(s) parlée(s) à la maison :

Père : _____

Mère : _____

III. Informations générales pour l'admission

Etablissement(s) fréquenté(s) par l'élève au cours des années scolaires précédentes :

Merci d'indiquer **tous** les établissements fréquentés et de nous joindre une copie des carnets scolaires

Année scolaire	Nom de l'école	Type d'établissement	Pays	Classe	Langue d'enseignement
2022/2023					
2021/2022					
2020/2021					
2019/2020					

Si oui, merci de préciser

L'enfant a-t-il déjà redoublé une classe ? *

- oui
 non

L'enfant a-t-il déjà sauté une classe ? *

- oui
 non

L'enfant a-t-il des problèmes d'apprentissage / des besoins particuliers ? **

- oui
 non

L'enfant a-t-il déjà reçu un soutien scolaire particulier ? *

- oui
 non

L'enfant souffre-t-il d'un handicap nécessitant une assistance particulière ? **

- oui
 non

L'enfant a-t-il déjà été en traitement thérapeutique ? *

- psychologue pour enfant
 pédopsychiatre
 orthophoniste
 autre

Si oui, merci d'indiquer la durée

* Dans ce cas, merci de nous faire parvenir une photocopie des documents traduits dans l'une des langues véhiculaires : allemand, anglais ou français.

** Dans ce cas, merci de nous faire parvenir une photocopie des rapports médicaux éventuels n'excédant pas 6 mois et traduits dans l'une des langues véhiculaires : allemand, anglais ou français.

IV. Renseignements concernant la famille

L'élève vit chez ses parents chez sa mère chez son père chez son tuteur (comme indiqué page 1)

Tout changement de situation doit être communiqué immédiatement à l'Ecole par écrit

	Mère	Père	Tuteur
Nom			
Prénom(s)			
Nationalité			
Rue, n°			
Code postal / ville			
Pays			
Téléphone privé			
Téléphone portable privé			
Adresse courriel pour les communications de l'Ecole (Log-in SMS, Announcements, facture)			
Profession			
Employeur			
Téléphone professionnel			
Kat III (payeur) une personne seulement			

Pour les élèves de S6 et S7	N° de portable:	Courriel de l'élève:
------------------------------------	-----------------	----------------------

En cas de séparation ou divorce des parents, merci de nous donner toutes les précisions concernant le droit de garde (<u>tout changement de situation doit être communiqué immédiatement à l'Ecole par écrit</u>)	
Garde parentale	<input type="checkbox"/> Père et mère (garde alternée)
	<input type="checkbox"/> Père (garde exclusive)
	<input type="checkbox"/> Mère (garde exclusive)
Autre tuteur légal : _____	
Degré de parenté (seulement si l'enfant ne vit pas chez ses parents) _____	

Renseignements concernant les frères et sœurs

A – Frères et sœurs déjà inscrits à l'Ecole européenne de Francfort

Nom	Prénom(s)	Date de naissance	Classe

B - Nouvelle(s) inscription(s) à l'Ecole européenne de Francfort pour l'année scolaire 2023-2024

Nom	Prénom(s)	Date de naissance	Classe

V. Elèves du cycle secondaire

Ne remplir que la ou les page(s) relative(s) à la classe de votre enfant.

Notez bien : Si le nombre d'élèves minimum requis n'est pas atteint, les classes seront regroupées horizontalement ou verticalement ou bien les périodes de cours seront réduites ou bien le cours ne sera pas dispensé (Document 2013-09-D-17-fr-3 relatif à l'organisation des groupes d'enseignement/classes).

Cycle secondaire → 1 ^{ère} année	
Section linguistique souhaitée :	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Italien
Matières	Périodes (45 min)
Langue 1 (Langue maternelle / L1) <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> autre langue officielle de l'UE _____	5
Langue 2 (1 ^{ère} Langue étrangère / L2) A partir de la 3 ^{ème} année de secondaire, la langue 2 devient la langue dans laquelle sont enseignées les sciences humaines (histoire et géographie), la morale ou religion puis, à partir de la 4 ^{ème} année, l'histoire, la géographie et l'économie.	<input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français 5
Langue 3 (2 ^{ème} Langue étrangère / L3) L'enseignement de la langue 3 sera proposé en S1 comme cours pour débutants. autre langue officielle de l'UE _____	<input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> _____ 2
Mathématiques	4
Sciences intégrées (Biologie, Physique, Chimie)	4
Sciences humaines (Histoire et Géographie)	3
Informatique	1
Art	2
Musique	2
Education physique	3
Religion : <input type="checkbox"/> catholique <input type="checkbox"/> orthodoxe grecque <input type="checkbox"/> protestante <input type="checkbox"/> éthique non confessionnelle	2
Nombre total de périodes par semaine	
33	
Matières supplémentaires : ONL (Other National Languages): <i>seulement pour les élèves de nationalité maltaise ou irlandaise inscrits en section anglaise – jusqu'à la S7.</i> <input type="checkbox"/> Maltais <input type="checkbox"/> Irlandais	2
Nombre total de périodes par semaine	

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

Ne remplir que la ou les page(s) relative(s) à la classe de votre enfant.

Notez bien : Si le nombre d'élèves minimum requis n'est pas atteint, les classes seront regroupées horizontalement ou verticalement ou bien les périodes de cours seront réduites ou bien le cours ne sera pas dispensé (Document 2013-09-D-17-fr-3 relatif à l'organisation des groupes d'enseignement/classes).

Cycle secondaire → 2 ^{ème} année	
Section linguistique souhaitée : <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Italien	
Matières	Périodes (45 min)
Langue 1 (Langue maternelle / L1) <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> autre langue officielle de l'UE _____	5
Langue 2 (1 ^{ère} Langue étrangère / L2) A partir de la 3 ^{ème} année de secondaire, la langue 2 devient la langue dans laquelle sont enseignées les sciences humaines (histoire et géographie), la morale ou religion puis, à partir de la 4 ^{ème} année, l'histoire, la géographie et l'économie.	4
Langue 3 (2 ^{ème} Langue étrangère / L3) La langue 3 sera seulement proposée en S1 comme cours pour débutants. <div style="text-align: right;"> <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> _____ </div> autre langue officielle de l'UE	3
Mathématiques	4
Sciences intégrées (Biologie, Physique, Chimie)	4
Sciences humaines (Histoire et Géographie)	3
Informatique	1
Art	2
Musique	2
Education physique	3
Religion : <input type="checkbox"/> catholique <input type="checkbox"/> orthodoxe grecque <input type="checkbox"/> protestante <input type="checkbox"/> éthique non confessionnelle	2
Nombre total de périodes par semaine	33
Matières supplémentaires : <input type="checkbox"/> Latin (<i>choix pour 2 ans <u>obligatoirement</u> – S2/S3</i>) <input type="checkbox"/> Grec ancien (<i>seulement pour les élèves ayant L1 Grec</i>) ONL (Other National Languages): <i>seulement pour les élèves de nationalité maltaise ou irlandaise inscrits en section anglaise – jusqu'à la S7.</i> <input type="checkbox"/> Maltais <input type="checkbox"/> Irlandais	2
Nombre total de périodes par semaine	

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

Ne remplir que la ou les page(s) relative(s) à la classe de votre enfant.

Notez bien : Si le nombre d'élèves minimum requis n'est pas atteint, les classes seront regroupées horizontalement ou verticalement ou bien les périodes de cours seront réduites ou bien le cours ne sera pas dispensé (Document 2013-09-D-17-fr-3 relatif à l'organisation des groupes d'enseignement/classes).

Cycle secondaire → 3^{ème} année	
Section linguistique souhaitée :	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Italien
Matières obligatoires	Périodes (45 min)
Langue 1 (Langue maternelle / L1) <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> autre langue officielle de l'UE _____	4
Langue 2 (1 ^{ère} Langue étrangère / L2) A partir de la 3 ^{ème} année de secondaire, la langue 2 devient la langue dans laquelle sont enseignées les sciences humaines (histoire et géographie), la morale ou religion puis, à partir de la 4 ^{ème} année, l'histoire, la géographie et l'économie.	4
Langue 3 (2 ^{ème} Langue étrangère / L3) La langue 3 sera seulement proposée en S1 comme cours pour débutants. <div style="text-align: right;"> <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> autre langue officielle de l'UE _____ </div>	3
Mathématiques	4
Sciences intégrées (Biologie, Physique, Chimie)	4
Sciences humaines (Histoire et Géographie) enseignées en Langue 2	3
Musique	2
Art	2
Education physique	3
Options – Veuillez choisir uniquement une des options ci-dessous <input type="checkbox"/> Latin <input type="checkbox"/> Informatique	2
Religion : enseignement dans la Langue 2 (allemand/anglais/français) <input type="checkbox"/> religion catholique <input type="checkbox"/> religion protestante <input type="checkbox"/> morale non confessionnelle <input type="checkbox"/> autre religion _____	2
Nombre total de périodes par semaine (max. 31 – min. 35)	
Matières supplémentaires : <input type="checkbox"/> Grec ancien (seulement pour les élèves ayant L1 Grec) ONL (Other National Languages): seulement pour les élèves de nationalité maltaise ou irlandaise inscrits en section anglaise – jusqu'à la S7. <input type="checkbox"/> Maltais <input type="checkbox"/> Irlandais	2
Nombre total de périodes par semaine	

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

Ne remplir que la ou les page(s) relative(s) à la classe de votre enfant.

Notez bien : Si le nombre d'élèves minimum requis n'est pas atteint, les classes seront regroupées horizontalement ou verticalement ou bien les périodes de cours seront réduites ou bien le cours ne sera pas dispensé (Document 2013-09-D-17-fr-3 relatif à l'organisation des groupes d'enseignement/classes).

Les élèves de 4^{ème} année doivent avoir au minimum 31 périodes de cours et au maximum 35 par semaine.

Cycle secondaire → 4 ^{ème} année	
Section linguistique souhaitée :	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Italien
Matières obligatoires	Périodes (45 min)
Langue 1 (Langue maternelle / L1) <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> autre langue officielle de l'UE _____	4
Langue 2 (1 ^{ère} Langue étrangère / L2) A partir de la 3 ^{ème} année de secondaire, la langue 2 devient la langue dans laquelle sont enseignées les sciences humaines (histoire et géographie), la morale ou religion puis, à partir de la 4 ^{ème} année, l'histoire, la géographie et l'économie.	<input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français 3
Langue 3 (2 ^{ème} Langue étrangère / L3) La langue 3 sera seulement proposée en S1 comme cours pour débutants. autre langue officielle de l'UE _____	<input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> _____ 3
<input type="checkbox"/> Mathématiques (6 périodes) <input type="checkbox"/> ou Mathématiques (4 périodes)	4 ou 6
Biologie	2
Chimie	2
Physique	2
Géographie (enseignée en Langue 2)	2
Histoire (enseignée en Langue 2)	2
Options :	
<input type="checkbox"/> Latin (4 périodes - seulement avec des connaissances préalables) <input type="checkbox"/> Grec ancien (4 périodes) <input type="checkbox"/> Economie (4 périodes) enseignée en langue 2 si possible	2 à 8

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

<p>Langue 4 (3^{ème} Langue étrangère/ L4 -4 périodes), L'enseignement de la langue 4 sera proposé en S4 comme cours pour débutants.</p> <p>ONL (Other National Languages): <i>seulement pour les élèves de nationalité maltaise ou irlandaise inscrits en section anglaise – jusqu'à la S7.</i></p> <p style="text-align: center;">autre langue officielle de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Informatique (2 périodes) <input type="checkbox"/> Musique (2 périodes) <input type="checkbox"/> Art (2 périodes)</p>	<p><input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand</p> <p><input type="checkbox"/> Maltais <input type="checkbox"/> Irlandais <input type="checkbox"/> _____</p>	
Education physique	2	
<p>Religion : <i>enseignement dans la Langue 2 (allemand/anglais/français)</i></p> <p><input type="checkbox"/> religion catholique <input type="checkbox"/> religion protestante <input type="checkbox"/> morale non confessionnelle</p> <p><input type="checkbox"/> autre religion _____</p>	1	
Nombre total de périodes par semaine (max. 31 – min. 35)		
<p>Matières supplémentaires :</p> <p><input type="checkbox"/> Grec ancien (<i>seulement pour les élèves ayant L1 Grec</i>)</p>	2	
Nombre total de périodes par semaine		

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

Ne remplir que la ou les page(s) relative(s) à la classe de votre enfant.

Notez bien : Si le nombre d'élèves minimum requis n'est pas atteint, les classes seront regroupées horizontalement ou verticalement ou bien les périodes de cours seront réduites ou bien le cours ne sera pas dispensé (Document 2013-09-D-17-fr-3 relatif à l'organisation des groupes d'enseignement/classes).

Les élèves de 5^{ème} année doivent avoir au minimum 31 périodes de cours et au maximum 35 par semaine.

Cycle secondaire → 5 ^{ème} année	
Section linguistique souhaitée :	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Italien
Matières obligatoires	Périodes (45 min)
Langue 1 (Langue maternelle / L1) <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> autre langue de l'UE _____	4
Langue 2 (1 ^{ère} Langue étrangère / L2) A partir de la 3 ^{ème} année de secondaire, la langue 2 devient la langue dans laquelle sont enseignées les sciences humaines (histoire et géographie), la morale ou religion puis, à partir de la 4 ^{ème} année, l'histoire, la géographie et l'économie.	<input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français 3
Langue 3 (2 ^{ème} Langue étrangère / L3 - 4 périodes) La langue 3 sera seulement proposée en S1 comme cours pour débutants.	<input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> _____ autre langue officielle de l'UE 3
<input type="checkbox"/> Mathématiques (6 périodes) <input type="checkbox"/> ou Mathématiques (4 périodes)	4 ou 6
Biologie	2
Chimie	2
Physique	2
Géographie (enseignée en Langue 2)	2
Histoire (enseignée en Langue 2)	2
Options : <input type="checkbox"/> Latin (4 périodes - seulement avec des connaissances préalables) <input type="checkbox"/> Grec ancien (4 périodes - seulement avec des connaissances préalables) <input type="checkbox"/> Economie (4 périodes) enseignée en langue 2 si possible	2 à 8

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

<p>Langue 4 (3^{ème} Langue étrangère/ L4 - 4 périodes), La langue 4 sera proposée seulement en S4 comme cours pour débutants.</p> <p>ONL (Other National Languages): <i>seulement pour les élèves de nationalité maltaise ou irlandaise inscrits en section anglaise – jusqu'à la S7.</i> autre langue officielle de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Informatique (2 périodes) <input type="checkbox"/> Musique (2 périodes) <input type="checkbox"/> Art (2 périodes)</p>	<p><input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand</p> <p><input type="checkbox"/> Maltais <input type="checkbox"/> Irlandais <input type="checkbox"/> _____</p>	
Education physique		2
<p>Religion : <i>enseignement dans la Langue 2 (allemand/anglais/français)</i></p> <p><input type="checkbox"/> religion catholique <input type="checkbox"/> religion protestante <input type="checkbox"/> morale non confessionnelle <input type="checkbox"/> autre religion _____</p>		1
Nombre total de périodes par semaine (max. 31 – min. 35)		
<p>Matières supplémentaires :</p> <p><input type="checkbox"/> Grec ancien (<i>seulement pour les élèves ayant L1 Grec</i>)</p>		2
Nombre total de périodes par semaine		

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

Ne remplir que la ou les page(s) relative(s) à la classe de votre enfant.

Notez bien : Si le nombre d'élèves minimum requis n'est pas atteint, les classes seront regroupées horizontalement ou verticalement ou bien les périodes de cours seront réduites ou bien le cours ne sera pas dispensé (Document 2013-09-D-17-fr-3 relatif à l'organisation des groupes d'enseignement/classes).

**Les élèves de 6^{ème} et 7^{ème} années doivent avoir au minimum 31 périodes de cours et au maximum 35.
La somme des périodes indiquées dans les parties A et B doit donner un total d'au moins 29 périodes.**

Cycle secondaire → 6 ^{ème} année	
Section linguistique souhaitée :	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Italien
Partie A – Matières obligatoires	Périodes (45 min)
Langue 1 (langue maternelle / L1) <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> autres langues de l'UE _____	4
Langue 2 (1 ^{ère} langue étrangère / L 2) A partir de la 3 ^{ème} année de secondaire, la langue 2 devient la langue dans laquelle sont enseignées les sciences humaines (histoire et géographie), la morale ou religion puis, à partir de la 4 ^{ème} année, l'histoire, la géographie et l'économie.	3
<input type="checkbox"/> Mathématiques (5 périodes) ou <input type="checkbox"/> Mathématiques (3 périodes)	3 ou 5
Education physique	2
<input type="checkbox"/> Biologie (2 périodes) Biologie (2 périodes) est une option obligatoire pour les élèves n'ayant pas choisi les sciences naturelles (biologie, chimie, physique) dans la partie B. Les élèves ayant choisi biologie (4 périodes) dans la partie B ne peuvent pas choisir biologie (2 périodes). Ils peuvent choisir biologie (2 périodes) s'ils ont choisi également chimie et/ou physique.	
<input type="checkbox"/> Géographie (2 périodes) enseignée en Langue 2 Ces matières sont obligatoires à moins qu'elles n'aient été choisies dans la partie B.	
<input type="checkbox"/> Histoire (2 périodes) enseignée en Langue 2 Ces matières sont obligatoires à moins qu'elles n'aient été choisies dans la partie B.	
<input type="checkbox"/> Philosophie (2 périodes) Ces matières sont obligatoires à moins qu'elles n'aient été choisies dans la partie B.	
Religion : enseignement dans la Langue 2 (allemand/anglais/français) <input type="checkbox"/> religion catholique <input type="checkbox"/> religion protestante <input type="checkbox"/> morale non confessionnelle <input type="checkbox"/> autre religion _____	1
A – Nombre total de périodes pour les matières obligatoires	
Partie B – Options Les élèves doivent choisir au moins deux mais pas plus que trois options à 4 périodes.	Périodes (45 min)
<i>Une option ou matière complémentaire ne pourra être proposée que si un nombre suffisant d'élèves s'y inscrit. Pour des impératifs d'emploi du temps, les élèves pourront être contraints de changer d'option. Merci d'indiquer ici ↓ l'ordre de préférence</i>	
<input type="checkbox"/> Latin (4 périodes – seulement avec des connaissances préalables)	
<input type="checkbox"/> Grec ancien (4 périodes - seulement avec des connaissances préalables)	
<input type="checkbox"/> Philosophie (4 périodes)	

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

<p>Langue 3 (2^{ème} Langue étrangère / L3 - 4 périodes)</p> <p>La langue 3 sera seulement proposée en S1 comme cours pour débutants.</p> <p style="text-align: right;">autre langue officielle de l'UE</p>	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> _____		
<p>Langue 4 (3^{ème} Langue étrangère/ L4 - 4 périodes),</p> <p>La langue 4 sera proposée seulement en S4 comme cours pour débutants.</p> <p>ONL (Other National Languages): <i>seulement pour les élèves de nationalité maltaise ou irlandaise inscrits en section anglaise – jusqu'à la S7.</i></p> <p style="text-align: right;">autre langue officielle de l'UE</p>	<input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Maltais <input type="checkbox"/> Irlandais <input type="checkbox"/> _____		
<input type="checkbox"/> Géographie (4 périodes) enseignée en Langue 2			
<input type="checkbox"/> Histoire (4 périodes) enseignée en Langue 2			
<input type="checkbox"/> Economie (4 périodes) enseignée en langue 2 si possible			
<input type="checkbox"/> Biologie (4 périodes)			
<input type="checkbox"/> Chimie (4 périodes)			
<input type="checkbox"/> Physique (4 périodes)			
<input type="checkbox"/> Art (4 périodes)			
<input type="checkbox"/> Musique (4 périodes)			
<input type="checkbox"/> Langue 1, cours approfondit (3 périodes) – remplace la L1 comme matière obligatoire au BAC			
<input type="checkbox"/> Langue 2, cours approfondit (3 périodes) – remplace la L2 comme matière obligatoire au BAC			
<input type="checkbox"/> Mathématiques, cours approfondit (3 périodes) ne peut être choisie qu'en combinaison avec l'option mathématiques 5 périodes et devient alors une épreuve orale obligatoire au BAC.			
B – Nombre total de périodes pour les options			
Partie C- Matières complémentaires			
<p>Ces matières ne peuvent pas être choisies si elles ont déjà été choisies dans la partie B. Les matières marquées d'une * s'adressent à des élèves ayant peu ou aucune connaissance préalable.</p> <p><i>Une option ou matière complémentaire ne pourra être proposée que si un nombre suffisant d'élèves s'y inscrit. Pour des impératifs d'emploi du temps, les élèves pourront être contraints de changer d'option.</i></p>			
<input type="checkbox"/> Informatique (2 périodes)			
<input type="checkbox"/> Economie (2 périodes) * enseignée en langue 2 si possible			
<input type="checkbox"/> Politique (2 périodes) *			
<input type="checkbox"/> Sociologie (2 périodes) *			
<input type="checkbox"/> Art (2 périodes) *			
<input type="checkbox"/> Musique (2 périodes) *			
Laboratoire, juste 1 option possible	<input type="checkbox"/> Laboratoire Biologie (2 périodes) seulement possible avec Biologie 4 <input type="checkbox"/> Laboratoire Chimie (2 périodes) seulement possible avec Chimie 4 <input type="checkbox"/> Laboratoire Physique (2 périodes) seulement possible avec Physique 4		
<input type="checkbox"/> Langue 5 (2 périodes)	(<input type="checkbox"/> Français / <input type="checkbox"/> Italien / <input type="checkbox"/> Espagnol)		
<input type="checkbox"/> Education physique (2 périodes)			
<input type="checkbox"/> Etudes classiques (2 périodes)			
C – Nombre total pour les matières complémentaires			
Nombre total de périodes par semaine			

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

VI. Documents à joindre à la demande d'inscription de l'élève

1. Une copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant.
2. Une copie du livret scolaire du dernier établissement fréquenté par l'enfant indiquant ses résultats scolaires obtenus pour l'année 2021/2022. Une copie des bulletins de l'année scolaire 2022/2023 ainsi qu'un justificatif du passage dans la classe supérieure devront nous être envoyés obligatoirement avant la rentrée scolaire 2023/2024.
3. Pour les enfants de parents divorcés ou vivant séparément, un document attestant du droit de garde du parent concerné.
4. Pour les enfants ne vivant pas chez leurs parents, un document attestant le droit de garde du tuteur légal.
5. Pour les inscriptions de catégorie I et II merci de joindre la confirmation **originale** de l'employeur.

Nous vous prions de ne joindre que des photocopies, pas de documents originaux (sauf n° 5). Tous les documents doivent être en allemand, anglais, français ou italien (sinon nous vous prions de nous fournir une traduction officielle certifiée conforme).

VII. Frais de scolarité

1. Les signataires de cette convention prennent connaissance des conditions juridiques suivantes qui sont en vigueur dans les relations entre les Ecoles européennes et les tuteurs légaux. En signant cette convention le(s) tuteur(s) légal (légaux) se déclare(nt) d'accord avec les conditions mentionnées. Le montant des frais de scolarité est fixé chaque année par le Conseil supérieur des Ecoles européennes.
2. Les parents faisant partie de l'une des institutions mentionnées ci-dessous appartiennent à la catégorie I et ne sont donc pas redevables des frais de scolarité :
 - a) Personnel de la Banque centrale européenne
 - b) Personnel des institutions de la Commission européenne
3. Les parents qui n'appartiennent pas aux institutions mentionnées ci-dessus (cat I) ou dont l'employeur n'a pas signé d'accord avec le Conseil supérieur des Ecoles européennes ou avec l'Ecole européenne de Francfort (cat II) sont priés de payer les frais de scolarité annuels. Pour l'année scolaire 2023/2024, les frais de scolarité devraient probablement s'élever à :

Cycle maternel	Cycle primaire	Cycle secondaire
€ 4.200,69	€ 5.776,01	€ 7.876,36

4. Tous les parents des élèves de catégorie I, II, III doivent obligatoirement payer les frais administratifs supplémentaires indiqués ci-dessous. Les frais administratifs sont révisés et fixés chaque année par la Direction de l'Ecole.

Cycle	Maternelle	Primaire	Secondaire
Assurance	€ 5,00	€ 5,00	€ 5,00
Frais administratifs	€ 36,00	€ 36,00	€ 42,00
Frais de livres (Intermath, Mediterranean World)		variable	variable
BAC			€ 101,86

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

5. En accord avec l'Article 29 du Règlement général des Ecoles européennes, le minerval annuel doit être acquitté avant la date limite déterminée. Il n'y a aucun moyen légal pour contester la décision du Conseil supérieur concernant le minerval.

6. En accord avec l'Article 6 du Statut des Ecoles européennes, l'Ecole est en droit de percevoir le paiement du minerval non acquitté par voie juridique.

7. Par l'inscription contraignante de votre enfant, vous vous engagez à acquitter le minerval et/ou les autres frais obligatoires avant les dates limites déterminées par l'Ecole. Les parents ou tuteurs des enfants de la catégorie III sont obligés de payer une avance de 25 % du minerval avant le début de l'année scolaire et recevront donc une facture par Email au plus tard au mois de juin précédant celle-ci. Les acomptes ne sont pas remboursables. Le restant du montant devra être acquitté après le début de l'année scolaire.

8. Les casiers des élèves du secondaire sont gérés par une entreprise externe. La facturation des frais consécutifs s'effectuera exclusivement entre l'Ecole et cette entreprise. Les parents des élèves du secondaire doivent obligatoirement s'enregistrer sur le portail en ligne de l'entreprise pour obtenir un casier. Des informations plus détaillées vous parviendront au début de l'année scolaire prochaine.

Conformément au règlement général des Ecoles européennes, tout élève pour lequel les frais de scolarité fixés n'ont pas été payés ou ne l'ont pas été intégralement, ou pour lequel l'acompte de 25% n'a pas été versé dans les délais impartis, sera exclu des cours dans les Ecoles européennes.

VIII. Droit de la personnalité et dispositions relatives à la protection des données

Traitement des données :

Les Ecoles européennes et les Ecoles européennes agréées sont des établissements scolaires établis dans les Etats membres de l'Union européenne.

Les Ecoles européennes s'engagent à respecter votre vie privée et à répondre aux exigences du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après dénommé « RGPD »).

Afin d'organiser l'enseignement et l'apprentissage et de satisfaire les besoins spécifiques des élèves, l'Ecole doit traiter les données personnelles des élèves et de leurs représentants légaux/parents.

En ce qui concerne le traitement de vos données à caractère personnel, vous disposez du droit à l'information et du droit d'accéder à vos données à caractère personnel. Vous avez également droit à la rectification, droit à l'effacement de vos données, et vous avez aussi le droit de vous opposer à leur traitement.

Lorsque l'Ecole traite des données à caractère personnel avec votre consentement, ce consentement peut être retiré à tout moment.

La Déclaration de Confidentialité des Ecoles Européennes est publiée sur notre site (www.esffm.org)

IX. Formulaire de Santé - Student Health Record

Au cas où votre enfant serait accepté, nos infirmières vous contacteront.

X. Désinscription

La demande de désinscription doit obligatoirement se faire **par écrit**. Le formulaire officiel se trouve sur le site de l'Ecole et doit être envoyé **en original** au secrétariat général, 2 semaines au plus tard avant la date de départ. Il doit être signé **par tous les tuteurs légaux**. Pour les enfants de parents divorcés ou vivant séparément, il devra être accompagné d'une attestation du droit de garde du parent concerné. L'Ecole en confirmera la réception par écrit.

XI. Déclaration

Le/la soussigné(e) est informé(e) que la demande d'inscription ne pourra être considérée comme acceptée qu'après confirmation écrite du Directeur et présentation de l'attestation de passage dans la classe supérieure. L'élève ne pourra pas assister aux cours avant.

Conformément à l'article 45 du 'Règlement général des Ecoles européennes', l'inscription d'un élève n'est définitive que lorsque toutes les pièces ont été jointes au dossier personnel de l'élève.

Le/la soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du '**Règlement général des Ecoles européennes**' (www.eurasc.eu) ainsi que des **dispositions relatives à la protection des données (paragraphe VII)** et s'engage, par sa signature, ci-dessous, à en respecter toutes les dispositions.

Le/la soussigné(e) atteste que toutes les informations fournies dans ce document sont rigoureusement exactes et s'engage à informer l'Ecole européenne de Francfort de tout changement éventuel. L'Ecole européenne de Francfort doit être immédiatement mise au courant **des changements dans les relations familiales** (p.ex. le droit de garde des enfants) mais aussi **des changements d'employeur ou de la prolongation des contrats** (pour les parents des élèves de la catégorie I et II).

En signant cette convention le(s) tuteur(s) légal (légaux) se déclare(nt) formellement d'accord avec les conditions mentionnées dans le formulaire d'inscription.

Pour les plaintes de l'école concernant le paiement du minerval et des frais, la ville de Francfort sur le Main a été désignée comme lieu juridique.

Date

Signature(s) de **tous les tuteurs légaux**
(Dans le cas où l'un des parents a la charge des enfants,
merci de joindre une attestation)

Afin d'être pris en considération les dossiers d'inscription devront être :

- **envoyés à l'Ecole sous forme originale**
- **remplis entièrement et clairement**
- **dûment signés**
- **accompagnés de toutes les pièces jointes requises et éventuellement de leur traduction dans l'une des langues des sections linguistiques DE, EN, FR, IT.**

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

ANNEXE – TABLEAU D'EQUIVALENCES DES NIVEAUX D'ETUDES

Year	European School	National schools																	
		United Kingdom				Belgium	Denmark	Germany		Greece		Luxembourg		Netherlands		Austria			
		England, Wales Northern Ireland	Scotland																
1 ^I	1st	year 2	2	Primary	1ère	Primaire	1.	Folkeskole	1.	Grundschule	1st	Primary	1ère	Primaire	Groep 3	Basisonderwijs	1.	Volkschule	Primar Schule
2	2nd	year 3	3		2ème		2.		2nd		2ème		Groep 4		2.				
3	3rd	year 4	4		3ème		3.		3rd		3ème		Groep 5		3.				
4	4th	year 5	5		4ème		4.		4th		4ème		Groep 6		4.				
5	5th	year 6	6		5ème		5.		5th		5ème		Groep 7		5.				
6	1st	year 7	7		6ème		6.		6th		6ème		Groep 8		6.				
7	2nd	year 8	1		1ère		7.		1st		VII		1ste		3.				
8	3rd	year 9	2		2ème		8.		2nd		VI		2de		4.				
9	4th	year 10	3		3ème		9.		3rd		V		3de		1				
10	5th	year 11	4		4ème		10.		1st		IV		4de		2				
11	6th	year 12	5		5ème		11.		2nd		III		5de		3				
12	7th	year 13	6		6ème		12.		3rd		II		6de		4				
							13.				I								

Year	European School	National schools													
		Italy			Ireland		Spain		France		Portugal		Finland	Sweden	
1 ^{II}	1st	1a	Scuola Elementare (Primary)	Primary	1st	Educación primaria	Cours préparatoire		1°	Ensino Básico	1° ciclo	1	Comprehensive school	1	Comprehensive school
2	2a	2nd			Cours élémentaire 1ère année		2°	2	2						
3	3a	3rd			Cours élémentaire 2ème année		3°	3	3						
4	4a	4th			Cours Moyen 1ère année		4°	4	4						
5	5a	5th			Cours Moyen 2ème année		5°	5	5						
6	1st	I	Scuola Media (Lower Secondary)	Junior Certificate	6th	Educación secundaria obligatoria	VIème		6°	3° ciclo	6	Upper secondary	6	Upper Secondary	
7	2nd	II			1st		Vème		7°		7		7		
8	3rd	III			2nd		IVème		8°		8		8		
9	4th	IV	Ginnasio		3rd		IIIème		9°		9		9		
10	5th	V			4th Transition		Seconde		10°		1		1		
11	6th	I	Liceo Classico	Liceo Scientifico	5th	Bachillerato	Première		11°	Ensino Secundário	3		2		
12	7th	II			6th		Terminale		12°				3		3
		III													

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

European School		National schools																
		Czech Republic				Cyprus		Estonia		Hungary			Latvia					
1 ^{III}	1st	Primary	1	Základní vzdělávání 1. stupeň základní školy (BASIC SCHOOL (primary))		1 st	Primary	1 ^{IV}	Põhikool	I aste	1.	Általános iskola (Primary school)	Ált. isk. (Pr. sch.)	Ált. isk. (Primary sch.)	1 ^V	Pamat-izglītība (Compulsory basic education)	Pirmā posma pamatizglītība (First stage basic education)	
2	2 nd		2	2 nd	2	2												
3	3 rd		3	3 rd	3	3												
4	4 th		4	4 th	4	4												
5	5 th		5	5 th	5	5												
6	1 st	Secondary	6	Základní vzdělávání 2. stupeň základní školy BASIC SCHOOL (lower secondary)	1	Lower Secondary (Gymnasium)	6	Põhikool	II aste	6.	Középsiskola (Secondary school)	Középsiskola (Secondary school)	6	9	8	Otrā posma pamatizglītība (Second stage basic education)	Gimnāzija (Gymnasium)	
7	2 nd		7		2 nd		7		7									
8	3 rd		8		3 rd		8		8									
9	4 th		9		4 th		9		9									
10	5 th		10		5 th		10		10									
11	6 th	11	6 th	11	11													
12	7 th	12	7 th	12	12													
			8															

European School		National schools													
		Lithuania				Malta		Poland		Slovak Republic		Slovenia			
1 ^{VI}	1st	Primary	1 ^{VII}	Pradinė mokykla (primary)		Yr 2	PRIMARY	1	Szkoła podstawowa (PRIMARY)	1	Primary 1st degree	1	9-letna osnovna šola (Primary)		
2	2nd		2nd	Yr 3	2	2									
3	3rd		3rd	Yr 4	3	3									
4	4th		4th	Yr 5	4	4									
5	5th		5th	Yr 6	5	5									
6	1st	Secondary	6th	Pagrindinė mokykla (Lower secondary)	Form I	LOWER SECONDARY	6	Gimnazjum (LOWER SECONDARY)	6	Primary 2nd degree Secondary	6	Gimnazija	Splošna Klasinė Umetiška Ekonomisk a Tehniška		
7	2nd		7th		Form II		7		7						
8	3rd		8th		Form III		8		8						
9	4th		9th		Form IV		9		9						
10	5th		10th		Form V		10		10						
11	6th	Secondary	11th	Vidurinė mokykla (Upper secondary)	1st Yr	GENERAL UPPER SECONDARY	1	Liceum (UPPER SECONDARY)	1	4	1	4			
12	7th		12th		2nd Yr		2		2						
					3rd		3		3						
			4th												

	European School	National schools									
		Romania				Bulgaria			Croatia		
1 ^{VIII}	1st	Primary	1st	Compulsory education (învățământ obligatoriu)	Primary education	Primary school (Învățământ primar)		1st	Primary	1st ^X	Osnovna škola (Primary education)
2	2nd		2nd					2nd			
3	3rd		3rd					3rd			
4	4th		4th					4th			
5	5th		5th					5th			
6	1st	Secondary	6th	Lower secondary Education (Învățământ secundar inferior)	Gymnasium (Gimnaziu)		Lower secondary	6th	6th	Gimnazija -opća, jezična, klasična, prirodoslovno-matematička, prirodoslovna (Secondary education)	
7	2nd		7th					7th			
8	3rd		8th					8th			
9	4th		9th					9th			
10	5th		10th		High school -lower cycle- (liceu – ciclul inferior)	Vocational education – Arts and Trades School (învățământ profesional - Școala de arte și meserii)	Upper -secondary	10th	1st		2nd
								11th	Vocational – education Completion year (învățământ profesional - An de completare)		11th
12	7th		12th		High school -upper cycle- (liceu – ciclul superior) ^{ix}	Technical education - High school -upper cycle- (liceu – ciclul superior)	12th				4th
								13th			